



DIVORCE AMIABLE COMMENT CE DÉROULE LA PROCEDURE

Par **MelaQassim**, le **28/05/2014** à **17:44**

Bonjour voila moi et mon mari avons décider de divorcé nous somme d'accord sur tous sa sera donc un divorce amiable ! sauf sur un point de crédit puisque moi je n'ai pas de revenue donc je pence que nous verrons sur place ! alors nous avons un premier rdv la semaine prochaine le Mercredi 4 Mai au Vieux Lille quand j'ai téléphoner pour ce rdv l'on ma donner directement ce rdv avec un avocat commis d'office que moi et mon mari ne connaissons pas du tous alors nous ne savons pas du tous comment sa va ce passer j'aimerais bien avoir des conseille et t'il préférable d'avoir le même avocat ou dans avoir un chacun sachant que nous avons un petit garçon de 2 ans ! mais somme d'accord sur tous sur le logement qu'il a déjà quitter la garde de notre fils et sauf pour le crédit nous ne s'avons pas vraiment comment faire ! et aussi on ne ma même pas dit si je devais amenez des documents ! sa me parait étrange est ce peu être un oublie de la personne que j'ai eu au téléphone une secrétaire j'imagine ! je vous remercie si vous pouvez me donner des conseille cordialement

Par **Visiteur**, le **04/06/2014** à **16:10**

Bjr,
le soucis est qu'il vous faudra tomber d'accord sur le crédit aussi ! Un divorce par consentement mutuel (dit "à l'amiable") est possible qu'avec l'accord total des 2 parties. Un seul avocat est nécessaire puisque tout le monde est d'accord ! Le premier rdv; je parle d'expérience, est pour faire le point sur les différents aspects de votre divorce et pour que l'avocat commence à rédiger votre convention de divorce, ce qui consiste à mettre noir sur blanc votre accord total et parfait !

Par **domat**, le **04/06/2014** à **16:26**

bjr,
si c'est un divorce par consentement mutuel, en présence d'un bien immobilier, il faut faire rédiger une convention par un notaire, convention qui devra être homologuée par le juge. donc il est impératif d'être d'accord sur tout y compris sur le crédit en cours.
vous pouvez consulter ce lien:
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F10567.xhtml>
cdt

Par **MelaQassim**, le **04/06/2014** à **17:11**

Bonjour merci pour vos réponses sait gentille justement nous avons eu notre premier rdv ce matin avec notre avocat bon nous étions censé être d'accord sur tous il y a eu quelques désaccord devant l'avocat lol mais sa a était nous avons réussit a trouver des solutions pour le crédit que nous avons en communs sur 6000 e j'ai utilisé une partie pour moi de 2000 e et comme je n'ai pas les moyens de remboursé chaque mois nous avons décider de sacrifié la pension alimentaire pendant 20 mois sa va être long pour moi mais t'en pis je préfère sa que des reproches a vie ! quelques désaccord concernant notre fils de 2 ans sur les vacance scolaire ou le père a le droit a un mois en été mais je n'était pas d'accord je ne peu pas me passé de mon fils aussi longtemps j'ai donc réussit a imposé a mon futur ex mari 1 semaine en juillet et 1 en août ! et 5 jours chacun au petite vacance j'estime que sait largement suffisant ! enfin j imagine qu'un divorce n'ai jamais marrant moi personnellement je vie bien le faite de divorcé de lui ! mais j'appréhende quand même les prochaines année puisque nous somme censé rester en bon terme pour notre fils j'espère qu'on réussira !